

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROJETS URBAINS

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU – Projet d’extension du site LINGENHELD à Oberschaeffolsheim

- AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE -

Par délibération du 19 décembre 2025, le Conseil de l’Eurométropole de Strasbourg a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable portant sur le projet d’extension du site LINGENHELD, au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l’urbanisme.

Le projet d’extension porte sur des terrains aux abords directs du site d’exploitation actuel, sur environ 9 hectares.

Dans une dynamique de croissance toujours plus importante des quantités de déchets issus du Bâtiment et travaux publics (BTP), des entreprises et des collectivités, les emprises actuelles du site dédiées à la valorisation de ces déchets ne permettent plus de répondre à la hausse de la demande. Les tonnages de valorisation des déchets, estimés à plus de 500 000 tonnes par an en 2024, pourraient atteindre 650 000 tonnes d’ici fin 2026.

Le porteur de projet LINGENHELD Environnement, en collaboration avec l’Eurométropole de Strasbourg et la commune d’Oberschaeffolsheim, mène donc un projet d’extension du site d’exploitation, visant à la fois à augmenter les capacités de stockage et de traitement du site et de permettre l’implantation de nouvelles installations.

Les enjeux poursuivis par le projet sont :

- la pérennisation d’une plateforme physique d’économie circulaire à destination des acteurs économiques du territoire et dédiée au stockage, au reconditionnement et au nettoyage des matériaux de construction avec notamment :
 - le traitement et le lavage de près de 100 000 tonnes de terres et de matériaux recyclés afin qu’ils soient injectés comme granulats dans la centrale béton et réutilisés en sous-couche routière ;
 - le stockage et la valorisation de matériaux issus de la déconstruction d’immeubles (parquets, fenêtres, portes, charpentes...), à travers la construction d’un hall de stockage dédié ;
 - le recyclage de quantités plus importantes de matériaux de 1er choix et de 2nd choix (béton, briques, pierres...) ;
 - la valorisation et la maturation de volumes de mâchefers supplémentaires ;
- l’augmentation de la capacité de traitement des déchets des chantiers locaux, à travers des équipements innovants, qui contribue plus globalement à la réduction de l’empreinte environnementale du secteur du BTP ;
- le développement et la pérennisation d’une filière locale de réemploi, recyclage et valorisation des matériaux visant à réduire les quantités de déchets générés par le secteur du BTP ;

- la montée en compétences des salariés et des acteurs du secteur sur les sujets de l'économie circulaire et de l'économie des ressources ;
- le maintien et le développement d'une entreprise locale avec notamment la création d'une dizaine d'emplois sur site en lien avec le tri et la valorisation des déchets ainsi que le réemploi.

Ces enjeux du territoire font écho aux objectifs inscrits dans les feuilles de route économique et économie circulaire de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que dans la charte locale d'économie circulaire du BTP.

Plusieurs objectifs sont poursuivis par le projet d'extension et la mise en compatibilité du PLU.

Pour le projet :

- proposer une offre de valorisation des déchets viable et ouverte aux différents acteurs du secteur et qui permette de répondre à la hausse des tonnages de déchets entrants ;
- optimiser l'organisation du site et répondre aux besoins croissants de recyclage des volumes de déchets issus du BTP ;
- concevoir une extension des surfaces dédiées au recyclage et à la valorisation des déchets qui tienne compte des enjeux écologiques et environnementaux du site ;
- favoriser l'insertion paysagère des nouvelles activités dans leur environnement ;
- tenir compte des enjeux de sécurité des biens et des personnes présentes sur site ;
- moderniser le site et l'adapter aux nouvelles normes (hall de stockage).

Pour la mise en compatibilité du PLU :

- l'évolution du règlement au niveau de l'extension vers une zone urbaine à vocation d'activités UX ;
- l'évolution des outils du PLU permettant de garantir les principes d'aménagement du projet ainsi que les enjeux économiques et environnementaux.

La concertation préalable se tiendra du **lundi 7 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus**, et portera sur le projet d'extension du site d'exploitation.

Un dossier présentant le projet d'extension et la mise en compatibilité du PLU sera mis à la disposition du public. Il sera consultable pendant toute la durée de la concertation :

- au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - 1 Parc de l'Etoile - 67076 STRASBOURG - Service Aménagement du territoire et projets urbains - 4^{ème} étage - Bureau n° 474 - de 9h00 à 17h30 ;
- à la Mairie d'Oberschaeffolsheim - 1 rue de l'Église - 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://www.strasbourg.eu/plu-dp-lingenheld-oberschaeffolsheim> ;
- sur le site de la participation citoyenne « participer.strasbourg.eu » : <https://stras.me/extension-lingenheld>

Une réunion publique sera organisée en présence d'élus-e-s, pour présenter le projet d'extension, ses ambitions et ses orientations. Cette dernière aura lieu le **jeudi 1er octobre 2026 à 18h30 au Foyer Saint Ulrich - 1 impasse de l'École - 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM**.

Le public pourra émettre ses observations :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://stras.me/extension-lingenheld> ;
- sur le registre tenu à la disposition du public au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - Service Aménagement du territoire et projets urbains (4^{ème} étage) ;
- sur le registre tenu à la disposition du public à la commune d'Oberschaeffolsheim ;
- par voie électronique, via l'adresse courriel suivante : AmenagementDuTerritoireEtProjetsUrbains@strasbourg.eu, en précisant en objet : « Déclaration de projet LINGENHELD - Concertation préalable » ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Ville et Eurométropole de Strasbourg - Service Aménagement du territoire et projets urbains - « Déclaration de projet LINGENHELD - Concertation préalable » - 1 Parc de l'Etoile - 67076 STRASBOURG Cedex.

Afin de faciliter le traitement et les réponses aux observations, l'Eurométropole de Strasbourg recommande au public de transmettre ses remarques par le biais d'un seul moyen de participation, le plus adapté au contenu de l'observation. *Exemple : privilégier le mail dans le cas d'une observation nécessitant une pièce jointe.*

A l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg et sera joint au dossier d'enquête publique préalable à l'approbation de la procédure.

La délibération du Conseil eurométropolitain du 19 décembre 2025 peut être consultée au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et sur le site internet <https://www.strasbourg.eu/plu-dp-lingenheld-oberschaeffolsheim>.

Les informations relatives à cette concertation préalable peuvent être demandées à : Mme Solène LEBERT - Service Aménagement du territoire et projets urbains - Ville et Eurométropole de Strasbourg - 1, Parc de l'Etoile - 67076 STRASBOURG Cedex - AmenagementDuTerritoireEtProjetsUrbains@strasbourg.eu - Tél. : 03.68.98.73.62.